



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

L'an deux mille vingt-cinq,
Le six février à dix-neuf heures,

Le bureau du Syndicat mixte à la carte du Parc naturel régional du Doubs Horloger dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des Fontenelles, sous la présidence de Monsieur Denis Leroux.

Date de convocation : 27/01/2025

Date d'affichage : 27/01/2025

Nombre de membres :

- en exercice : 29
- présents : 14
- votants : 21

Nombre de voix :

- en exercice : 39
- présents : 16
- procurations : 15
- **nombre total de voix exprimées : 31**

Etaient présents :

Cédric BÔLE, Anthony CUENOT, Jean-Noël CUENOT, Pascal GODIN, Denis LEROUX, Boris LOICHOT, Roland MARTIN, Francine MISERE, Dominique MOLLIER, Valérie PAGNOT, Alexandre PANTEL, Gilles ROBERT, Pierre VAUFREY, Franck VILLEMMAIN.

Etaient absents excusés :

Christine BOUQUIN, Marie-Paule BRAND, Suzanne GUERRIN, Eric HOULLEY, Sylvie LE HIR, Régis LIGIER, Christian MOREL, Jean-Louis MOUGIN, Daniel PRIEUR, Catherine ROGNON, Charles SCHELLE.

Etaient absents :

Léon BONVALOT, Bernard JACQUET, Elisabeth REDOUTEY, Christelle VUILLEMIN.

Ont donné pouvoir :

Christine BOUQUIN a donné pouvoir à Denis LEROUX,
Marie-Paule BRAND a donné pouvoir à Cédric BÔLE,
Eric HOULLEY a donné pouvoir à Gilles ROBERT,
Christian MOREL a donné pouvoir à Valérie PAGNOT,
Jean-Louis MOUGIN a donné pouvoir à Pierre VAUFREY,
Catherine ROGNON a donné pouvoir à Dominique MOLLIER,
Charles SCHELLE a donné pouvoir à Anthony CUENOT.

Dominique MOLLIER a été élue secrétaire de séance.

Objet : DE2025-07 : Adhésion au site FFC VTT

Afin d'accompagner le développement du VTT et favoriser l'accès à la pratique, la Fédération Française de Cyclisme labellise depuis 1991 des territoires ayant une offre VTT de qualité.

Le territoire du Parc est un site labellisé FFC-VTT comprenant à ce jour 14 parcours VTT soit 567 km gérés par les communautés de communes du Val de Morteau, du plateau du Russey et du Pays de Maîche.

L'adhésion au réseau national est assujettie à une cotisation annuelle, fixée dans la tarification générale officielle de la Fédération. La tarification de base relative à la labellisation des espaces de pratique s'élève à 950 € pour l'année 2025.

Cette cotisation est financée par le Parc et chaque communauté de communes reste gestionnaire de ses itinéraires.

Au vu de la délibération 2023-0023, il s'agit pour le Parc de disposer d'une offre de VTT de qualité labellisée sur son territoire pour un budget annuel de 950 € TTC. Cette action s'inscrit dans la mesure 3.3.2 de la Charte du Parc « Concilier fréquentation et valorisation durable des sites touristiques et naturels ».

Après en avoir délibéré, le bureau décide :

- **D'autoriser le Président à engager les dépenses relatives à cette adhésion et à signer tout document y afférent.**

Approbation à l'unanimité.

Nombre de voix : 31	Exprimés (en voix) : 31
- pour : 31	- abstention : 0
- contre : 0	- ne prend pas part au vote : 0

Pour extrait certifié conforme,
Le Directeur
Yannick NANCY

